



**PRÉFET  
DE LA LOIRE-  
ATLANTIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**MINISTÈRE  
DES TRANSPORTS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Communiqué de presse – réunion du comité aéroport de Nantes-Atlantique

Le comité de l'aéroport Nantes-Atlantique s'est réuni, pour la sixième fois, ce vendredi 5 décembre, sous la co-présidence du délégué ministériel Emmanuel MERCENIER et du préfet Fabrice RIGOULET-ROZE.

Le préfet et le délégué ministériel se sont réjouis « de la concrétisation des différents volets du dossier, avec des offres des candidats à la future concession attendues fin janvier » :

- le calendrier de l'**appel d'offres**, en vue d'une nouvelle concession, est tenu : le dossier de consultation a été consolidé en septembre à l'issue de l'analyse des dossiers préliminaires reçus en avril dernier qui a associé les collectivités. Les offres seront remises fin janvier prochain, puis analysées. L'objectif est une signature du contrat de concession d'ici fin mars 2027 (négociations, mises au point, etc.), avec un candidat pressenti dès l'été prochain ;

- le **Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement** (PPBE) pour la période 2025-2029, au contenu très volontariste et inédit (40 engagements nouveaux dont 30 émanant des compagnies aériennes), a été adopté fin août. Deux mesures emblématiques portées par l'Etat renforcent ce dispositif : une étude socio-économique pour mesurer les impacts du couvre-feu instauré en 2022 et un bilan à mi-parcours des engagements afin d'évaluer leur efficacité réelle sur la réduction du bruit.

Un premier point d'avancement, réalisé en novembre, confirme le respect des actions par l'ensemble des acteurs concernés. Cette dynamique collective est un signal fort : **les engagements ne sont pas seulement pris, ils sont tenus**.

Concernant le couvre-feu, un comité de suivi a été mis en place et s'est déjà réuni à deux reprises. Ce comité, qui associe toutes les parties prenantes – y compris un élu représentant les collectivités riveraines –, démontre sa pertinence par des résultats concrets : **les chiffres attestent d'une amélioration nette et continue depuis trois ans** ;

- pour les atterrissages par le Nord (survol de Nantes), une **procédure d'approche dite RNP-AR avec guidage satellitaire de nouvelle génération** sera mise en œuvre progressivement, après approbation par l'autorité de sécurité, à compter d'avril 2026 (pour permettre aux flottes d'en être équipées et aux pilotes d'y être formés, 5 ans sont octroyés). Un dispositif d'information adaptée sera mis en œuvre pour accompagner son déploiement.

Rappel : cette trajectoire permettra de limiter les déroutements, préjudiciables pour les voyageurs, et les remises de gaz, génératrices de nuisances pour les riverains, tout en conservant une trajectoire très proche de la trajectoire actuelle ; le dossier a été approuvé lors de la CCE du 14 mai, puis par l'Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires (ACNUSA) le 7 juillet dernier ;

- la procédure de révision du **plan d'exposition au bruit** (PEB) est lancée depuis mars dernier, avec la décision du préfet de la Loire-Atlantique d'engager, bien que ce soit facultatif, une concertation préalable. Celle-ci s'est déroulée entre juin et septembre sous l'égide de la CNDP. Le bilan des garantes, rendu public fin octobre, comporte **douze recommandations** visant à renforcer la transparence et la qualité des échanges.

En réponse, l'État a pris plusieurs engagements concrets :

- **Organisation d'une concertation continue**, avec des temps d'échanges réguliers avec les parties-prenantes,
- **Renforcement de la pédagogie** sur les méthodologies employées,
- **Amélioration de la présentation et de la justification des hypothèses**, grâce à des outils cartographiques,
- **Travail conjoint avec les collectivités** sur les modalités d'instruction des actes d'urbanisme.

Les réponses de la préfecture aux recommandations des garantes et traduisant les engagements pris par l'État, sera publié dans les prochains jours, confirmant une démarche ouverte et constructive ;

- le vaste programme de mise à niveau des infrastructures de l'aéroport, pour un investissement global d'environ **40 millions d'euros**, est en cours. Ces travaux, essentiels pour répondre aux enjeux **environnementaux, de sûreté et d'accessibilité**, s'échelonneront jusqu'au début de l'année 2027. Plusieurs chantiers sont déjà achevés, notamment la **fluidification des parkings** et le **renouvellement des équipements de sûreté**, garantissant une meilleure expérience pour les passagers. Parallèlement, des avancées significatives sont constatées sur des projets qui réduiront à terme l'empreinte écologique de la plateforme et contribueront à une gestion durable des ressources : **l'électrification des postes avions et des engins de piste** et la **réalisation d'ouvrages conformes à la loi sur l'eau** ;

- **l'étude indépendante sur les enjeux de santé** liés à l'activité aéroportuaire lancée en juillet 2024, se poursuit quant à elle, via l'Observatoire régional de santé (ORS). Les résultats de la première phase de cette étude sont désormais finalisés et seront présentés lors du **comité de pilotage prévu le 16 décembre**. Ce même comité statuera sur les suites données à cette étude. L'avancement de l'étude est régulièrement mis à jour sur le site de l'ORS : <https://www.orspaysdelaloire.com/>

En savoir plus :

Comme annoncé par le ministre délégué en charge des transports le 16 novembre 2023, et au regard des attentes exprimées par les parties concernées par le réaménagement de l'aéroport de Nantes-Atlantique, une nouvelle gouvernance a été institutionnalisée, et il a été créé un comité de l'aéroport par arrêté préfectoral, avec une représentation équilibrée des parties prenantes et un format resserré favorisant les échanges.

Il est constitué des parlementaires et de 4 collèges au sein desquels sont représentés les collectivités territoriales, les services de l'État, les acteurs socio-économiques et associatifs ainsi que les représentants des usagers, des riverains et de la protection de l'environnement.

Le comité de l'aéroport a pour objet d'accompagner le développement et le fonctionnement de cette plateforme aéroportuaire et confirme la volonté de l'État de travailler dans la transparence avec l'ensemble des parties prenantes au réaménagement de l'aéroport Nantes-Atlantique. Au-delà de permettre à chacun de suivre les avancées des décisions du ministre, avec le même degré d'information, ce comité se veut également être un lieu d'échanges constructifs entre les différentes parties prenantes.